



COMMISSION DES EQUIPEMENTS DE SECURITE CIVILE

FICHE D'INTERPRETATION N°7

Suivi de la fiche : ADOPTÉE : ATTENTE : REFUS :

1- Type de fiche : NORMALISATION :

PRECONISATION : X

2- Texte concerné :

NIT 306, gants de protection

3- Question :

Demande de déroger au test de résistance à la flamme prévu dans la norme ISO 15383, pour le crispin en croûte semi-rigide.

4- Décision :

Il est décidé de déroger au test de résistance à la flamme, prévu dans la norme ISO 15383 au § 62.1, pour le crispin en croûte semi-rigide.

Commission du 07
février 2006

5- Date de l'application :

7 février 2006